

ORDRE DU JOUR DE LA COMMISSION DE CONCERTATION DU
DAGORDE VAN DE OVERLEGCOMMISSIE VAN
10/10/2019

1. 09:00 - RW

Dossier 17346 - Demande de Madame GAILLY pour transformer une maison unifamiliale, avenue des Meuniers 120.

Le dossier a été soumis à l'enquête publique du 12/09/2019 au 26/09/2019 pour les motifs suivants :

- dérogations aux art.4 (profondeur de la construction) et art.6 (toiture - hauteur-lucarnes) du titre I du RRU

2. 09:30 - RW

Dossier 17349 - Demande de Monsieur et Madame DEBAILLEUL - DUCHÊNE pour mettre en conformité et transformer le rez-de-chaussée d'une habitation avec commerce, chaussée de Wavre 1585.

Le dossier a été soumis à l'enquête publique du 12/09/2019 au 26/09/2019 pour les motifs suivants :

- dérogations aux art.12 (aménagement des zones de cours et jardins) et art.13 (maintien d'une surface perméable) du titre I du RRU
- application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)

3. 10:00 - RW

Dossier 17348 - Demande de Monsieur BUCHEL pour démolir et reconstruire l'annexe d'une maison unifamiliale, rue Jean-Baptiste Vannypen 43.

Le dossier a été soumis à l'enquête publique du 12/09/2019 au 26/09/2019 pour les motifs suivants :

- dérogations aux art.4 (profondeur de la construction) et art.6 (toiture - hauteur) du titre I du RRU
- dérogation à l'article 7 du Règlement Communal sur les Bâtisses (épaisseur des murs pignons)
- application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)

4. 10:20 - RW

Dossier 17350 - Demande de Monsieur et Madame NGUYEN - O QUYNH pour construire une annexe à l'arrière des rez-de-chaussée et 1^{er} étage d'une maison unifamiliale, avenue Paul Verheyleweghen 10.

Le dossier a été soumis à l'enquête publique du 12/09/2019 au 26/09/2019 pour les motifs suivants :

- dérogations aux art.4 (profondeur de la construction) et art.6 (toiture - hauteur) du titre I du RRU
- dérogation à l'article 7 du Règlement Communal sur les Bâtisses (épaisseur des murs pignons)
- application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)

5. 10:50 - **RW**

Dossier 17301 - Demande de Monsieur et Madame KARATSIVOULIS - IONNIDOU pour placer un portail d'entrée et une clôture autour de la parcelle, avenue des Traquets 153.

Le dossier a été soumis à l'enquête publique du 12/09/2019 au 26/09/2019 pour les motifs suivants :

- dérogation à l'article 4 du Règlement Communal sur les Bâtisses (zone de recul et zone latérale non-aedificandi - Clôtures et avant-corps)

6. 11:10 - **RW**

Dossier 17333 - Demande de Monsieur VERHEUGE pour mettre en conformité la construction d'une pergola et la modification des châssis, rue Georges Huygens 48.

Le dossier a été soumis à l'enquête publique du 12/09/2019 au 26/09/2019 pour les motifs suivants :

- dérogations aux art.4 (profondeur de la construction), art.6 (toiture - hauteur) et art.11 (aménagement de la zone de recul) du titre I du RRU
- application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)
- dérogation à l'article 3 du Règlement Communal sur les Bâtisses (zone de recul et zone latérale non-aedificandi - jardinet)

7. 11:30 - **RW**

Dossier 17330 - Demande de Monsieur et Madame ROSSETTI - MAST pour agrandir, transformer et mettre en conformité une maison unifamiliale, avenue Walckiers 100.

Le dossier a été soumis à l'enquête publique du 12/09/2019 au 26/09/2019 pour les motifs suivants :

- dérogations aux art.4 (profondeur de la construction) et art.6 (toiture - hauteur) du titre I du RRU
- dérogation à l'article 7 du Règlement Communal sur les Bâtisses (épaisseur des murs pignons)
- application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)

Le dossier est soumis à l'avis de la commission de concertation pour le motif suivant :

- application de la prescription particulière 21. du PRAS (modification visible depuis les espaces publics)

-
8. 14:00 - **CK**
Dossier 17363 - Demande de Monsieur RUBBENS pour transformer et agrandir une maison unifamiliale et abattre deux arbres, avenue des Héros 63.

Le dossier a été soumis à l'enquête publique du 12/09/2019 au 26/09/2019 pour les motifs suivants :

- dérogations aux art.3 (implantation de la construction - façade avant), art.4 (profondeur de la construction), art.6 (toiture - hauteur) et art.12 (aménagement des zones de cours et jardins) du titre I du RRU
- dérogation à l'article 3 du Règlement Communal sur les Bâtisses (zone de recul et zone latérale non-aedificandi - jardinet)
- application de la prescription particulière 2.5.2° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions)
- application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)

-
9. 14:30 - **CK**
Dossier 17321 - Demande de la S.A. DECO LIGOT pour construire trois terrasses à l'arrière du 2^{ème} étage d'un immeuble de commerce et bureaux, chaussée de Wavre 1314.

Le dossier a été soumis à l'enquête publique du 12/09/2019 au 26/09/2019 pour les motifs suivants :

- dérogations aux art.4 (profondeur de la construction) et art.6 (toiture - hauteur) du titre I du RRU

-
10. 15:00 - **CK**
Dossier 17369 - Demande du Service Public Régional de Bruxelles pour restaurer l'ensemble du château, à l'exception de la couverture restaurée dans une phase précédente, réaménager les abords, clôtures, chemins d'accès et placer une station d'épuration, chaussée de Wavre 2241.

Le dossier a été soumis à l'enquête publique du 12/09/2019 au 26/09/2019 pour les motifs suivants :

- application de l'art. 147 du COBAT: demande soumise à rapport d'incidence :
 - 11) tous travaux modifiant ou perturbant le réseau hydrographique
 - 20) aménagement d'une propriété plantée de plus de 5.000 m2
 - 24) création d'équipements sportifs, culturels, de loisirs, scolaires et sociaux dans lesquels plus de 200 m2 sont accessibles aux utilisations de ces équipements
- Art. 149 al.2 : demandes soumises à une évaluation appropriée des incidences du projet ou installation sur un site Natura 2000
- application de la prescription générale 0.3. du PRAS (actes et travaux dans les zones d'espaces verts, publics ou privés)

Motif principal de demande d'avis de la commission de concertation :

- application de l'art. 207 §1.al4 du COBAT (bien classé ou en cours de classement depuis max 2 ans)
